

Sens du vote de FÉDÉRACTIVE à l'Assemblée générale SEB du 19 mai 2020 et Rapport de dialogue 2020

01. Sens du vote de FÉDÉRACTIVE

A. Chaque année, FÉDÉRACTIVE rend publics avant la tenue de l'Assemblée générale SEB, son analyse des résolutions et le sens de son vote.

En cohérence avec son vote contre la résolution 11 de l'Assemblée générale (AG) 2019, FÉDÉRACTIVE n'approuvera pas cette année la résolution 11 sur «l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2019 au Président-Directeur Général» et recommande de ne pas l'approuver. En effet, ayant voté contre «les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature, attribuables à M. Thierry de La Tour d'Artaise, Président-Directeur Général» en 2019, FÉDÉRACTIVE votera contre leur application en 2020.

FÉDÉRACTIVE s'était opposée à cette augmentation car elle recommande que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs soit au voisinage de la médiane du marché de référence. Au niveau de la médiane, la rémunération est motivante et compétitive tout en restant raisonnable et n'expose donc pas SEB à des critiques sur sa politique de rémunération. Or, la rémunération du PDG est très au-dessus de la médiane.

FÉDÉRACTIVE approuvera toutes les autres résolutions et recommande de les approuver.



02. Rapport de dialogue

FÉDÉRACTIVE a fait plusieurs propositions au Conseil d'administration depuis la dernière AG de 2019 en vue d'améliorer la gouvernance de SEB.

Nous donnons ci-dessous les points que nous avons soulevés sans dévoiler les délibérations du Conseil, étant nous-mêmes soumis à un devoir de réserve.

A. **Présentations Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) régulières à l'AG**

A chaque fois que la RSE a été abordée en AG, celle-ci a suscité un vif intérêt. Cela s'est encore confirmé en 2019. FÉDÉRACTIVE souhaite que la RSE fasse régulièrement l'objet d'un focus en AG, et même chaque année si l'intérêt de SEB ou des actionnaires le justifie. En effet, le groupe SEB mène beaucoup d'actions en matière de RSE et FÉDÉRACTIVE estime qu'il est important de mettre en avant ces bonnes pratiques. En outre, cela permettrait :

- de répondre à une forte attente des actionnaires,
- d'être source de dialogue avec les actionnaires,
- de venir compléter et illustrer les informations données dans le rapport d'activité et de développement durable,
- d'intégrer progressivement la RSE (présentée comme un relais de croissance) à la stratégie de l'entreprise.

Cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil

B. **Fixation du dividende : versement d'un dividende en actions**

FÉDÉRACTIVE a proposé au Conseil d'administration que le dividende soumis à l'AG de 2020 puisse être payé en actions pour permettre au Groupe SEB de conserver en trésorerie le montant du dividende qui n'aurait pas été versé. Ces ressources pourraient être utiles pendant cette période difficile liée au Covid-19. En outre, FÉDÉRACTIVE voit dans cette proposition l'occasion, pour le Conseil d'administration et les actionnaires, de témoigner de leur confiance commune dans l'avenir du Groupe.

Cette proposition n'a pas été retenue par le Conseil.

C. **Composition du Conseil d'administration**

Dans le cadre de l'évaluation du Conseil d'Administration, FÉDÉRACTIVE a réitéré sa réserve concernant le nombre total d'administrateurs. Elle considère que ce nombre ne devrait pas dépasser 14 ou 15 membres. Par ailleurs, FÉDÉRACTIVE considère que le groupe familial fondateur ne doit plus prétendre à une majorité en Conseil, mais doit être simplement bien représenté pour conserver son influence.

1 cf. communiqué de presse de SEB en date du 28 février 2019 sur les résultats 2018 (page 5).



D. Critères RSE de la rémunération variable annuelle.

FÉDÉRACTIVE avait recommandé dans son Rapport de dialogue 2019 que les nouveaux critères RSE (dans les critères qualitatifs) de la rémunération variable annuelle fassent l'objet d'une description détaillée dans le document de référence (devenu cette année Document d'Enregistrement Universel): définition et pondération de chaque critère, poids global dans la rémunération variable annuelle, taux d'atteinte global. Le Conseil d'administration avait indiqué qu'il améliorerait dans ce sens la rédaction du Document d'Enregistrement Universel.

Ayant constaté dans le Document d'Enregistrement Universel 2019 qu'il n'y a eu aucun changement de rédaction en ce sens, FÉDÉRACTIVE réitère sa demande.

Rappel des autres propositions faites par FÉDÉRACTIVE dans son Rapport de dialogue 2019

Voir www.federactive.com / sens du vote de FÉDÉRACTIVE à l'Assemblée générale SEB du 22 mai 2019 et Rapport de dialogue. FÉDÉRACTIVE avait proposé de :

- 1.** Faire figurer dans le Document d'Enregistrement Universel le poids respectif de chaque critère quantifiable de la rémunération variable annuelle ;
- 2.** Une limitation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- 3.** Une limitation des indemnités de départ des dirigeants mandataires sociaux ;
- 4.** Le non-remplacement du contrat de travail des mandataires sociaux (supprimé) par une convention aussi protectrice ;
- 5.** L'engagement du Conseil d'administration de ne pas utiliser, en période d'offre publique, les délégations financières qu'il reçoit de l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration n'a retenu aucune de ces propositions.

Communiqué FÉDÉRACTIVE du 4 mai 2020